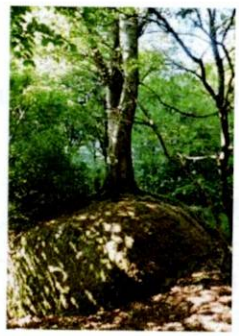
Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260320-19_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 03/2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Yann BOUTIER ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Dominique HUON ; Marc LE BIHAN ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Brigitte LOUIS ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ;

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance : LE BIHAN Marc

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11 votes pour
Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

DÉLIBÉRATION 19-2026 : DÉLÉGATION DES CONSEILLERS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18

Considérant :

- que la Maire est seule chargée de l'administration de la commune,
- qu'elle peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation à des conseillers municipaux (autres que les adjoints),
- que, pour le bon fonctionnement des services communaux, il convient de confier certaines missions à des conseillers municipaux,

Madame la Maire, propose différentes délégations et invite les conseillers à se positionner s'il le souhaite sur une des tâches proposées.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260320-19_2026-DE

Un arrêté de délégation nominatif sera rédigé et transmis à chaque conseiller délégué en précisant la tâche confiée.

Désignation de la délégation	Nom et Prénom du conseiller
Médiathèque	BLOYER Anne-Marie
Salle des fêtes	LE JEUNE Émilie et HUON Dominque
Cimetière	PÖHLER Henri
Église et chapelles	COËNT Jean-François
Chemins de randonnées	LE FOULER Jeannine et LOUIS Brigitte
Points poubelles et caniveaux	Chacun et chacune par secteur d'habitation
Fleurissement du bourg et référent frelons/guêpes/chenilles	LE BIHAN Marc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** la liste des délégations aux conseillers municipaux comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** la Maire à rédiger et signer les arrêtés portant délégation aux conseillers en question.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Marc LE BIHAN, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, Maire

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN (Côtes d'Armor)